

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle loi forestière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993

Loi et ordonnance

La Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 et l'Ordonnance sur les forêts (OFo) du 30 novembre 1992 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Les articles 40 et 54b (crédits d'investissement) n'entreront en vigueur, quant à eux, que le 1^{er} janvier 1994.

Ces nouvelles mesures législatives portent essentiellement sur les points suivants:

- la priorité parmi les fonctions de la forêt est attribuée à la protection
- la forêt doit être protégée en tant qu'habitat d'aspect naturel
- les mesures d'encouragement font l'objet d'une réglementation toute nouvelle
- la notion dynamique de la forêt est atténuée dans les zones de construction
- toutes les installations et constructions en forêt sont soumises à autorisation
- la coordination des procédures d'autorisation est prévue
- les remaniements parcellaires de forêts ne seront plus subventionnés par la Confédération
- la circulation est interdite sur l'ensemble des routes forestières
- l'exécution est avant tout du ressort des cantons.

Prescriptions

Les prescriptions concernant les projets forestiers conformes à l'ancienne législation seront remplacées par des documents en cours d'élaboration à la Direction fédérale des forêts. Le groupe de travail EFFOR élabore les propositions correspondantes. Il se compose d'une commission de projet, d'un état-major et de groupes de travail et réunit des représentants de la Confédération, des cantons, de l'EPFZ, des associations, ainsi que des indépendants. Le groupe spécialisé des ingénieurs forestiers de la SIA y participe également.

L'application de la loi sera assurée à court terme par des dispositions transitoires édictées sous la forme de circulaires. Les prescriptions proprement dites seront élaborées d'ici trois ans.

Entre janvier et avril 1993, 14 circulaires ont été rédigées sur les sujets suivants:

- conservation des forêts
- gestion des crédits
- mesures d'encouragement:
 - * généralités
 - * soins aux forêts et travaux d'exploitation
 - * améliorations structurelles et installations de desserte
 - * protection contre les dangers naturels
 - * recherche sur la forêt et le bois
 - * formation forestière;

les mesures d'encouragement se répartissent comme suit:

- indemnités
- aides financières
- crédits d'investissement
- mandats.

Des indemnités sont prévues pour la réalisation des mesures les plus urgentes dans les forêts remplissant une fonction de protection particulière, pour l'exécution de soins minimaux, ainsi que pour la protection contre les dangers naturels. Il s'agit, dans le cadre des prescriptions, d'un soutien aux propriétaires forestiers auxquels la législation fédérale impose de nombreuses contraintes.

Des aides financières sont prévues pour la plupart des mesures forestières.

Le versement de crédits d'investissement (prêts remboursables) fera l'objet d'une nouvelle réglementation à partir du 1^{er} janvier 1994.

Les mandats sont soumis à un examen individuel.

Subventionnement et contrôles

Les cantons peuvent se faire verser les subventions fédérales de manière forfaitaire ou en fonction des coûts. L'exécution des contrôles et décomptes est largement déléguée aux cantons. La subdivision des catégories de subventionnement en composants est plus détaillée qu'auparavant. Malgré la délégation de l'exécution aux cantons, les prescriptions pour le subventionnement sont très strictes.

La Direction des forêts a maintenant repris la désignation des phases de

Service d'information du GSF

Les indépendants membres du GSF peuvent s'abonner aux prescriptions de la Direction fédérale des forêts. Celles-ci leur sont adressées en règle générale deux fois par an. Les intéressés peuvent s'annoncer au secrétariat général de la SIA, M^{me} E. Kunz, Selnaustrasse 16, 8039 Zurich (téléphone 01/283 15 81). Le coût de ce service se monte à 25 francs par an.

projet selon les normes SIA et adopté ainsi une terminologie usuelle dans les professions voisines.

Conclusions

Les prescriptions relatives aux projets étaient précédemment édictées par le Département sans procédure de consultation. Une première mouture a été soumise à tous les participants au projet EFFOR au début de 1993. La Direction des forêts a retardé l'édiction de ces prescriptions et trouvé une solution flexible sous forme de circulaires durant une phase transitoire. Cette période permettra de faire des expériences avec les nouvelles dispositions et d'adapter au besoin les prescriptions définitives. Reste à espérer que la réglementation sera notablement allégée pour permettre des adaptations régionales et une application novatrice de la part des cantons. Le groupe spécialisé des ingénieurs forestiers de la SIA souhaite que les points suivants soient concrétisés au cours de la phase actuelle:

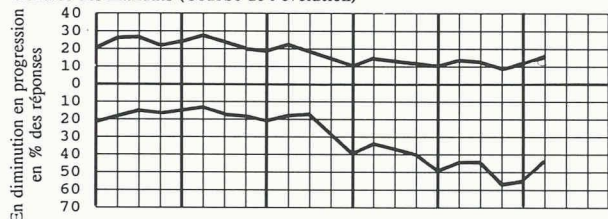
- approbation de projets intégraux regroupant plusieurs composants jusqu'au décompte final
- réglementation moins détaillée dans les directives aux cantons
- encouragement de mesures de protection contre le gibier là où il n'est pas possible de contrôler sa population.

Nous espérons que les interventions réalisées par les exploitations forestières, pour la plupart déficitaires, pourront être soutenues malgré les mesures d'économie prises par la Confédération, cela afin de garantir que les buts définis à l'article premier de la nouvelle loi puissent être atteints.

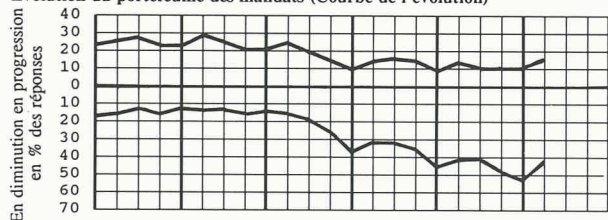
Paul Barandun

Année	1988				1989				1990				1991				1992				1993			
Trim.	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4

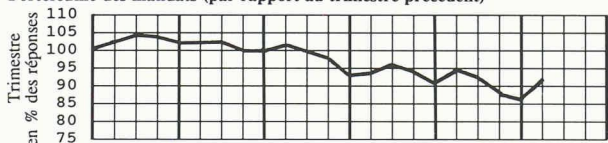
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



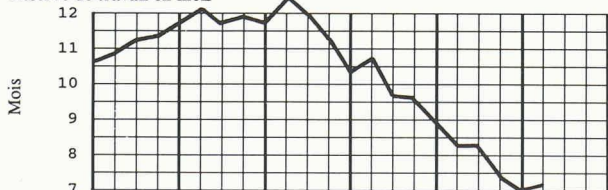
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



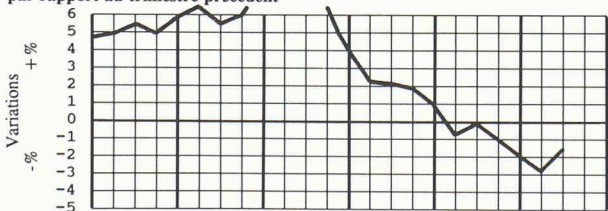
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



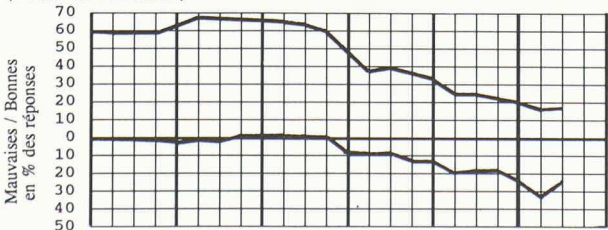
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pour-cent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



Situation de l'emploi dans les bureaux d'étude 22

1^{er} trimestre 1993

L'économie n'est pas encore sortie du creux de la vague

En ce qui concerne tout d'abord le jugement porté sur les tendances générales pour l'ensemble des résultats obtenus dans les *rentrées de commandes*, le graphique montre bien que, compte tenu des données corrigées des variations saisonnières, une croissance a été notée au cours de ce premier trimestre de l'année par rapport au trimestre précédent (TP). C'est ainsi que cette année, 15,5% des bureaux ayant participé au sondage annoncent un gonflement du volume des rentrées de commandes (TP 11%) contre 43,5% qui déplorent une diminution (TP 55%). La valeur du sondage effectué en avril 1992 pour l'année précédente (AP) est donc atteinte; en effet, 15,5% des bureaux font état de rentrées de commandes en hausse ou à un niveau stable (AP 13%). Si on établit une comparaison avec l'année précédente dans chacune des spécialités, on obtient une image variant d'un secteur à l'autre; pour les ingénieurs en génie rural et les géomètres, la situation s'est nettement détériorée, ces deux professions enregistrant une diminution des rentrées de commandes de 49% (AP 39%). Les résultats sont également défavorables pour les ingénieurs électriciens et mécaniciens, ainsi que dans le domaine des travaux publics. Dans ces deux catégories, on trouve 6 et 5% de bureaux de plus que l'année précédente faisant état d'une diminution des rentrées sur les carnets de commandes, tandis que ceux pouvant se targuer d'une augmentation sont respectivement 14 et 3% de plus. Toujours dans ces secteurs (électriciens/mécaniciens et génie civil/travaux publics), on distingue encore une polarisation entre le nombre d'entreprises annonçant une évolution positive et celles qui, au contraire, enregistrent des résultats en baisse par rapport aux sondages de l'année précédente. Enfin, si

la situation reste inchangée pour les ingénieurs du génie civil travaillant dans le bâtiment, elle est en revanche en légère amélioration pour les architectes, si l'on compare les nouvelles données d'avril 1993 aux rentrées de mandats annoncées en avril 1992.

Le sondage portant sur les *réserves de travail* affiche une tendance semblable à ce qui vient d'être dit pour les rentrées sur les carnets de commandes: 41% des bureaux – soit 9% de moins qu'au trimestre précédent (52%) – indiquent un recul du volume des réserves de travail, ce qui ramène cette valeur à celle d'avril 1992.

Il n'est donc pas étonnant qu'estimés en mois de travail, les *carnets de commandes* ne se soient pas vraiment étoffés: 7,2 mois, contre 7 mois au trimestre précédent et 8,3 mois l'année dernière. Quant à la compression des *effectifs du personnel*, même si elle est un peu moindre qu'au trimestre précédent (2,8%), elle se poursuit, à une moyenne de 1,7%.

56% des bureaux interrogés jugent les *perspectives d'emploi* pour le deuxième trimestre 1993 aussi bonnes qu'avant, ou tout au moins satisfaisantes (AP 64,5%, TP 51%). Aucun responsable ne peut assurer que le creux de la récession ne soit atteint, quoique la Confédération ait introduit une mesure permettant d'espérer quelque issue à la stagnation: une prime à l'investissement, à laquelle il faut ajouter la régression du taux d'intérêts. En tout état de cause, nul ne peut cependant affirmer que le point le plus bas ait été atteint. Et si les discussions se sont ravivées sur le financement des grands projets d'infrastructure de transports et de communications, déterminantes pour la santé de notre place économique, leur influence sur les conditions d'investissement demeure peu perceptible.

«Energie + bâtiment»

Les professionnels de haut niveau prennent le taureau par les cornes

Dès septembre, nouveau cours post-diplôme dans les écoles d'ingénieurs romandes

Utiliser plus intelligemment l'énergie, traquer la pollution, plus facile à dire qu'à faire? C'est vrai, la construction devrait s'en préoccuper à chaque stade, de la conception à la réalisation ou à l'exploitation des bâtiments. Mais face au nombre de problèmes techniques qui surgissent, on s'aperçoit que leur maîtrise exige une vision globale et que si les compétences nécessaires existent bel et bien, elles sont souvent éparses dans diverses spécialisations. Il manque entre elles une passerelle sur laquelle les idées pourraient circuler en dominant la question.

Un nouveau cours post-diplôme, «Energie + Bâtiment», va lancer cette passerelle.

Les participants verront s'abattre les cloisons entre disciplines, se familiariseront avec l'imbrication et la synergie des spécialisations. Ce cours actualisera leurs connaissances. Il les exercera à la synthèse des problèmes à résoudre et des réponses imaginables. Le certificat délivré à l'issue des examens attestera leur ouverture aux solutions pluridisciplinaires.

Utilité immédiate

Notre parc immobilier hérité en large part des années 60 va devoir être assaini et adapté aux nouvelles exigences. Les nouveaux bâtiments, eux, auront à durer.

De plus, face à la conjoncture et à la concurrence internationale, outre l'intérêt éthique autant qu'écologique de ce perfectionnement professionnel, comment nier l'avantage d'être solidement armé de compétences supérieures à la moyenne?

Ce nouveau cours «Energie + Bâtiment» résulte d'une initiative des services cantonaux, de l'Office fédéral de l'énergie et de la direction des Ecoles d'ingénieurs qui se sont jointes au projet. Il est réservé aux titulaires d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur ETS, EPF ou d'un titre équivalent,

ainsi qu'aux professionnels confirmés.

Il s'étendra sur une année commençant en septembre 93. Grâce au soutien de l'Office fédéral et des services cantonaux de l'énergie, sa finance d'inscription a pu être limitée à 2500 francs, soit moins de 10 francs par période/heure de cours. La date limite d'inscription est fixée au 25 juin 1993. Renseignements détaillés auprès des Ecoles d'ingénieurs qui dispenseront simultanément ce cours «Energie + Bâtiment»:

Fribourg (037/82 41 41)

Yverdon (024/23 21 11)

Sion (027/24 31 11)

Genève (022/344 77 50)

ainsi qu'auprès des services cantonaux de l'énergie de Berne, Fribourg, Vaud, Genève, Neuchâtel, Valais et Jura.

Ce cours est organisé sous le patronage de la SIA et de l'UTS.

Assemblée des délégués

**Université de Fribourg, auditoire B
Samedi 19 juin 1993, 10 h 15 à 13 h**

Ordre du jour

Ouverture

1. Ouverture
2. Désignation des scrutateurs et appel
3. Procès-verbal de l'AD du 13 novembre 1992
4. Communications

Conférence

«Ingénieurs et architectes dans une situation économique en transition», par le prof. P. Tercier, Université de Fribourg

Politique de la SIA

5. Le secteur de la planification dans un marché en transition
H. Zwimpfer, vice-président
K. Aellen, membre du CC

Points statutaires

6. Approbation du rapport de gestion 1992
7. Elections
 - élection complémentaire au CC
 - des réviseurs
 - d'un membre d'honneur
8. Comptes de l'exercice 1992
9. Approbation d'une norme:
norme SIA 416 «Surfaces et volumes»
Retrait d'une norme:
norme SIA 190 «Canalisations»
10. Création du «Groupe spécialisé en systèmes de communication»
11. Approbation du règlement de base des groupes spécialisés
12. Approbation des révisions des statuts des sections Genève, Jura et Zurich

Section genevoise

Candidatures

M. Christopher Larraz, ingénieur géologue, Université de Genève en 1987 (Parrains: MM. Frank Alwin Otten et Franco Oboni)

M. Stéphane Maye, ingénieur civil, diplômé EPFZ en 1992 (Parrains: MM. Hans-R. Schalcher et Yves Tournier) Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Section neuchâteloise

Candidature

M^{me} Katalin Repond-László, architecte, diplômée de l'Université des sciences techniques de Budapest en 1984, REG A (Parrains: MM. Jean-Michel Oswald et Michel J. J. Bolli)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles *dans un délai de 15 jours à compter de la présente publication.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA, qui se prononcera en dernier ressort sur l'admission.

SIA Vaud

Assemblée générale extraordinaire

Vendredi 25 juin 1993 à 17 h. 30
Restaurant de l'Abbaye de Montheron, Montheron par Cugy

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mars 1993
3. Budget 1993 et cotisations
4. Candidature de M. Saïd Jaamel, ingénieur civil inscrit au REG A en 1992 (Parrains: MM. Bertrand Rouvé et Hans Hausammann)
5. Divers

Un apéritif sera servi à l'issue de la partie officielle. La soirée se terminera par un repas servi à l'Abbaye de Montheron (sur inscription).